



MODULE DE FORMATION – FICHE 1

SÉCURISATION DE LA CARTE VERTE

de 9h30 à 12h30

Le Bureau Central Français propose un module de formation qui s'adresse aux services qui émettent des cartes vertes ainsi qu'aux courtiers.

Il a pour objet de:

- 1) faire le point sur les modifications qui ont été adoptées par le Conseil des Bureaux en ce qui concerne la présentation de la carte verte.
- 2) rappeler les mesures de sécurité qui s'appliquent à la diffusion des cartes vertes.

Programme

9 h 30 – 12 h 30

1) Rappel des règles de base concernant la carte verte

- Rappel des caractéristiques de la carte verte : rôle du Conseil des Bureaux, de la Commission des transports de l'ONU, valeur en France, durée minimum de la carte verte.
- Implication au niveau international : conséquence de la valeur de la carte verte en France et sur le plan international, notamment au regard du règlement des sinistres, pays où il est nécessaire de la présenter, incidence sur le règlement des sinistres, dispositions relatives à l'interdiction de délivrer des cartes vertes.
- Format de la carte verte : dernier modèle approuvé, règles concernant les modifications du contenu de la carte verte.

2) Sécurisation de la carte verte

- Conditions de délégation de l'impression des cartes vertes par le Bureau à ses membres.
- Précautions à prendre par les assureurs dans la délégation de l'émission des cartes vertes (agents, courtiers, autres ...)
- Que faire en cas de vol de cartes vertes ou d'utilisation frauduleuse d'une carte verte ?